## Assurance-chômage-Loi

Pourquoi existe-t-il un rapport entre la norme variable d'admissibilité et l'accord commercial? Un élément de l'accord n'a pas fait l'objet de discussions publiques approfondies alors que le public devrait en être informé, selon moi.

Nous avons entendu le premier ministre et divers ministres chanter sur tous les toîts que nos programmes sociaux ne seraient pas touchés par l'accord. En fait, comme nous n'avons pas la garantie qu'ils seront protégés, nos programmes sociaux sont en danger. Notre régime d'assurance-chômage risque fort d'être attaqué de front par les Américains et je vais vous expliquer comment cela pourrait arriver.

Quand les Canadiens ont décidé de conclure cet accord avec les États-Unis, c'était notamment pour se garantir un accès au marché américain et, d'autre part, pour éliminer les conflits qui ne cessent de survenir, par exemple lorsque les Américains se sont plaints que nos pêcheurs étaient subventionnés injustement parce qu'ils touchaient des prestations d'assurance-chômage pendant la morte saison. Notre premier ministre a promis qu'avant de conclure cet accord il établirait avec les Américains ce qui constitue, selon eux, une subvention injuste. Néanmoins, il n'a pas réussi à le faire. Les Américains et les Canadiens n'ont pas pu s'entendre sur ce qui constitue une subvention injuste et ils ont donc convenu de régler ce litige au cours des cinq à sept prochaines années.

• (1640)

Nous avons un accord de libre-échange dans lequel le Canada cède l'énergie et le contrôle sur le prix de nos médicaments et sur les investissements. Nous n'avons pas réussi à obtenir une fois pour toutes des Américains qu'ils définissent en quoi consiste une subvention.

Une voix: C'est absurde.

Mme Copps: Le député dit que c'est absurde. Hier, j'ai montré à la Chambre quatre documents en papier glacé qui font partie de la trousse de propagande de 12,5 millions de dollars distribuée par le gouvernement, que le réseau anglais de Radio-Canada en Saskatchewan a eu, Dieu merci, la sagesse de ne pas diffuser dans la province et je défie les députés de me montrer où on y trouve une exemption explicite pour l'assurance-santé, l'assurance-chômage . . . C'est pertinent.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais porter à l'attention de la députée qui est ici maintenant depuis trois ans qu'il existe une chose appelée la pertinence. Je sais que la députée arrive au projet de loi et je suis sûr qu'elle s'y tiendra.

Mme Copps: Monsieur le Président, c'est très pertinent. Au cours des cinq à sept prochaines années, les Américains et nous devrons négocier en quoi consiste exactement une subvention injuste. Les Américains ont déjà montré leurs couleurs quand ils ont prétendu que nos pêcheurs recevaient une subvention injuste sous forme de prestations d'assurance-chômage dans la morte-saison. Ils ne recevraient pas ces prestations si nous n'avions pas des normes d'admissibilité variables. Si nous

avions les mêmes règlements à St-Jean, Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe ou Gander—Twillingate qu'à Toronto, on ne pourrait pas verser de prestations d'assurance-chômage aux pêcheurs. J'interviens pour dénoncer le refus du gouvernement de reconduire cette mesure législative au-delà d'une année, parce que je crois qu'il veut se garder la possibilité de céder devant les Américains sur les questions d'assurance-chômage dans le cadre de l'accord commercial et qu'il ne veut pas s'engager irrévocablement.

Et si les Américains et les Canadiens décidaient d'ici cinq ans à la table des négociations que le congé de maternité, par exemple, constitue une subvention injuste? Des millions de Canadiennes en âge d'avoir des enfants ont droit à un congé payé quand elles mettent des enfants au monde. C'est reconnu et accepté par tous les Canadiens. Certains conservateurs ont accepté cette mesure à contrecoeur quand nous en avons été saisis initialement, mais elle n'en existe pas moins. C'est une façon pour notre société de faire savoir que nous accordons de la valeur à nos enfants, à nos familles et aux femmes de notre pays. Nous estimons qu'elles ont besoin de temps pour nourrir leur enfant.

M. Thacker: Sauf s'il s'agit d'un foetus.

Mme Copps: Pardon?

M. Thacker: Sauf s'il s'agit d'un foetus.

Mme Copps: Le député fait allusion à un autre sujet qui est important, mais sans rapport avec le débat en cours.

Si les négociateurs canadiens font comme ils ont fait en cédant sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger, sur les prix des médicaments et sur tout le reste avant même d'arriver à la table des négociations, nous risquons de nous voir d'ici trois, cinq ou sept ans à la table des négociations en train de renoncer à des choses comme les prestations de maternité. Nous renoncerons peut-être aux prestations d'assurance-chômage pour les pêcheurs. Nous reconnaîtrons peut-être comme le voudraient les Américains que notre régime d'assurance-maladie constitue une subvention injuste.

M. Mayer: Quel tissu d'absurdités!

Mme Copps: Nous entrons dans les petits détails qui font de cette entente une mauvaise affaire et qui expliquent pourquoi le gouvernement refuse de prolonger cette période de plus de douze mois.

M. Mayer: Pourquoi ne pas rendre l'accord responsable de la tempête de neige et de tous les maux de l'univers?

Mme Copps: Monsieur le Président, je regrette que l'on cherche à nous faire adopter ce projet de loi à toute vapeur dans le seul but de donner au premier ministre l'occasion de se faire photographier par la presse. J'espère toutefois que les Canadiens chercheront à savoir quel effet au juste cette entente aura sur eux.